

**Conseil Municipal N° 4 du 19 juin 2015**

**Délibération n° 5.1**

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE, DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM - RAPPORT DE PRESENTATION**

15-432

FINANCES

-

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif est un document budgétaire qui doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il retrace l'exécution du budget principal et de ses trois budgets annexes (théâtre et de l'orchestre du Capitole, pompes funèbres et crématorium<sup>1</sup>). Il présente les résultats de l'exécution du budget qui doivent être conformes à ceux figurant dans le compte de gestion produit par le Receveur des Finances. Le compte administratif constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Outre la maquette réglementaire de présentation du compte administratif 2014, le rapport ci-joint détaille les principales caractéristiques de l'exécution de l'exercice écoulé et les replacent dans une perspective pluriannuelle. Un document annexe détaille également l'état de la dette de la Ville de Toulouse au 31.12.2014.

Le compte administratif de l'exercice 2014 se présente en masse financière de la manière suivante :

**I. Pour le Budget Principal**

Le résultat d'exécution de l'exercice 2014 (hors restes à réaliser) s'établit comme suit :

a) Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement réalisées.....152 398 459,95 €

- Recettes d'investissement réalisées..... 148 183 279,09 €

soit un solde d'exécution déficitaire de .....4 215 180,86 €

• Déficit reporté de l'exercice 2013 .....2 257 100,43 €

Soit le résultat de clôture déficitaire suivant .....6 472 281,29 €

<sup>1</sup> Le budget annexe du crématorium a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à Toulouse Métropole. Le compte administratif 2014 présenté ici correspond à la clôture de ce budget annexe pour ce qui concerne sa gestion municipale.

## b) Section de fonctionnement:

- Dépenses de fonctionnement réalisées .....642 157 336,39 €
- Recettes de fonctionnement réalisées.....648 050 231,60 €
- soit un solde d'exécution excédentaire de .....5 892 895,21 €
- Excédent reporté de l'exercice 2013 .....14 139 223 €

Soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....20 032 118,21 €

## c) Résultat de clôture :

- Investissement .....- 6 472 281,29 €
- Fonctionnement .....20 032 118,21 €

soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....13 559 836,92 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser qui seront reportés au budget supplémentaire 2015 de la Ville, ils s'établissent comme suit :

## En investissement :

- Dépenses .....34 371 190,40 €
- Recettes .....40 237 230,26 €

Soit un solde des restes à réaliser excédentaire de .....5 866 039,86 €

Ainsi le résultat cumulé de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

## a) section d'investissement :

- Résultat déficitaire de clôture hors restes à réaliser .....6 472 281,29 €
- excédent des restes à réaliser .....5 866 039,86 €

Soit le résultat cumulé déficitaire suivant .....606 241,43 €

## b) section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire de clôture hors restes à réaliser .....20 032 118,21 €

**c) Soit le résultat cumulé excédentaire suivant .....19 425 876,78 €**

**II. Pour le Budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole**

Le résultat d'exécution de l'exercice 2014 (hors restes à réaliser) s'établit comme suit :

## a) Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement réalisées .....262 226,31 €
- Recettes d'investissement réalisées .....390 388,92 €

soit un solde d'exécution excédentaire de .....128 162,61 €

• Déficit reporté de l'exercice 2013	.....67 422,37 €
Soit le résultat de clôture excédentaire suivant	.....60 740,24 €
b) Section de fonctionnement:	
• Dépenses de fonctionnement réalisées	.....36 922 223,31 €
• Recettes de fonctionnement réalisées	.....38 227 255,08 €
soit un solde d'exécution excédentaire de	.....1 305 031,77 €
• Déficit reporté de l'exercice 2013	.....768 028,05 €
Soit le résultat de clôture excédentaire suivant	.....537 003,72 €
c) Résultat de clôture :	
• Investissement	.....60 740,24 €
• Fonctionnement	.....537 003,72 €
soit le résultat de clôture excédentaire suivant	.....597 743,96 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser qui seront reportés au budget supplémentaire 2015, ils s'établissent comme suit :

En investissement :	
• Dépenses	.....103 801 €

Ainsi le résultat cumulé de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

a) section d'investissement :	
• Résultat déficitaire de clôture hors restes à réaliser	.....60 740,24 €
• Déficit des restes à réaliser	.....103 801 €
Soit le résultat cumulé déficitaire suivant	.....43 060,76 €
b) section de fonctionnement :	
• Résultat excédentaire de clôture hors restes à réaliser	.....537 003,72 €
c) <b>Soit le résultat cumulé déficitaire suivant</b>	<b>.....493 942,96 €</b>

### III. Pour le Budget annexe des Pompes Funèbres

Le résultat d'exécution de l'exercice 2014 (hors restes à réaliser) s'établit comme suit :

a) Section d'investissement :	
• Dépenses d'investissement réalisées	.....14 110 €
• Recettes d'investissement réalisées	.....28 607,76 €
soit un solde d'exécution excédentaire de	.....14 497,76 €
• Excédent reporté de l'exercice 2013	.....728 412,81 €

Soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....742 910,57 €

b) Section de fonctionnement:

- Dépenses de fonctionnement réalisées .....3 213 970,98 €
- Recettes de fonctionnement réalisées .....3 017 048,75 €

soit un solde d'exécution déficitaire de .....196 922,23 €

- Excédent reporté de l'exercice 2013 .....1 963 724,67 €

Soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....1 766 802,44 €

c) Résultat de clôture :

- Investissement .....742 910,57 €
- Fonctionnement .....1 766 802,44 €

soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....2 509 713,01 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser qui seront reportés au budget supplémentaire 2015, ils s'établissent comme suit :

En investissement :

- Dépenses .....0 €

Ainsi le résultat cumulé de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

a) section d'investissement :

- Résultat de clôture hors restes à réaliser .....742 910,57 €
- Déficit des restes à réaliser .....0 €

Soit le résultat cumulé excédentaire suivant .....742 910,57 €

b) section de fonctionnement :

- Résultat de clôture hors restes à réaliser .....1 766 802,44 €

**c) Soit le résultat cumulé excédentaire suivant .....2 509 713,01 €**

#### **IV. Pour le Budget annexe du Crematorium**

Le résultat d'exécution de l'exercice 201 (hors restes à réaliser) s'établit comme suit :

a) Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement réalisées .....24 722,66 €
- Recettes d'investissement réalisées .....8 039,04 €

soit un solde d'exécution déficitaire de .....16 683,62 €

- Excédent reporté de l'exercice 2013 .....466 781,95 €

Soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....450 098,33 €

b) Section de fonctionnement:

• Dépenses de fonctionnement réalisées .....884 294,38 €

• Recettes de fonctionnement réalisées .....1 071 094,83 €

soit un solde d'exécution excédentaire de .....186 800,45 €

• Excédent reporté de l'exercice 2013 .....2 184 315,85 €

Soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....2 371 116,30 €

c) Résultat de clôture :

• Investissement .....450 098,33 €

• Fonctionnement .....2 371 116,30 €

soit le résultat de clôture excédentaire suivant .....2 821 214,63 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser qui seront reportés au budget supplémentaire 2015, ils s'établissent comme suit :

En investissement :

• Dépenses .....0 €

Ainsi le résultat cumulé de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

a) section d'investissement :

• Résultat de clôture hors restes à réaliser .....450 098,33 €

• Déficit des restes à réaliser .....0 €

Soit le résultat cumulé excédentaire suivant .....450 098,33 €

b) section de fonctionnement :

• Résultat de clôture hors restes à réaliser .....2 371 116,30 €

**c) Soit le résultat cumulé excédentaire suivant .....2 821 214,63 €**

En conséquence et si tel est votre avis, j'ai l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous proposer de prendre la délibération suivante :

**Article Unique :** Sont approuvés les comptes administratifs 2014 du Budget Principal et des Budgets annexes du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole, des Pompes Funèbres et du Crematorium ainsi que les annexes.

Délibération du Conseil Municipal  
publiée par affichage en Mairie le 24/06/2015  
reçue à la Préfecture le 25/06/2015  
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué**

**Sacha BRIAND**